

Directives concernant l'activité de collection du Musée national suisse

- 1 Les activités, expositions et projets des Musées nationaux suisses reposent essentiellement sur la mise en valeur des collections.
- 2 Conformément au mandat légal assigné aux Musées nationaux suisses, les collections sont conservées, rendues accessibles, étudiées et mises en valeur. Toutes les activités des musées tiennent compte à la fois de la mission culturelle qui leur est propre et des exigences du public.
- 3 Les Musées nationaux suisses collectionnent des objets et des groupes d'objets mobiles produits et utilisés en Suisse, ou ayant un lien avec la Suisse. Les collections sont complétées de manière ciblée et couvrent différentes époques jusqu'à nos jours.
- 4 Les collections sont conservées selon les directives émises par le Conseil international des musées (ICOM) et les European Confederation of Conservator-Restorers' Organizations, et en tenant compte des connaissances technologiques les plus récentes.
- 5 Le travail de conservation réalisé par les collaboratrices et collaborateurs du Centre des collections sur les objets qui y sont déposés prévoit trois types d'interventions : préventives («preventive conservation»), passives («object-handling standards») et actives («minimal intervention standards»).
- 6 Les objets appartenant aux collections, qui sont régulièrement enregistrés et documentés, sont disponibles sur une banque de données, le but de cette démarche étant d'offrir un aperçu scientifique aussi exhaustif que possible.
- 7 Le travail de recherche scientifique se fait en collaboration avec d'autres musées et instituts, ainsi qu'avec les hautes écoles spécialisées et les universités en Suisse et à l'étranger. Les résultats qui en découlent sont communiqués à l'extérieur. Les échanges interdisciplinaires sont assurés sur le plan tant national qu'international.
- 8 À travers les moyens les plus divers (banques de données, publications, expositions, etc.), les collections sont accessibles aussi bien aux spécialistes qu'à un large public, qui peuvent par ailleurs bénéficier des services proposés par les bibliothèques, les collections d'étude spéciales et d'autres départements des Musées nationaux suisses.
- 9 Nous soignons les relations avec les organisations qui ont pour objectif de promouvoir les musées, et cherchons à établir des contacts profitables aussi bien avec des institutions publiques qu'avec des particuliers.